

REGLEMENT DU JEU ORGANISE PAR COTES D'ARMOR DESTINATION DU 9 AU 11 FÉVRIER 2024 SUR LE SALON VOYAGES ET OUTDOOR DE RENNES

Article 1 : organisateur

Côtes d'Armor Destination, Association loi 1901 et Organisme de Tourisme immatriculé IM 0222100019, dont le siège social est situé 7 rue Saint-Benoît - 22000 Saint-Brieuc, immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 312 148 166 000 50, éditrice du jeu met en place ce jeu concours.

Côtes d'Armor Destination, est responsable de la mise à disposition des dotations aux gagnants du jeu, sous réserve de disposer de l'ensemble des informations correctes permettant de délivrer les dotations.

Article 2 : accès du jeu concours

Le jeu se déroule du 9 au 11 février 2024 lors du salon Voyages et outdoor à Rennes, sur le **stand A10** - Parc des Expos - La Haie Gautrais - CS 27211 - 35172 BRUZ Cedex, exclusivement lors de ce salon.

Article 3 : participation

L'accès au jeu se fait à l'aide d'un QR Code présent sur le stand. Pour participer il suffit de se connecter à l'aide de son smartphone et de compléter le questionnaire en ligne (nom, prénom, adresse électronique, code postal et les informations complémentaires demandées).

La participation est considérée comme étant effectuée au moment où le participant a validé le questionnaire sur son smartphone.

S'il le souhaite, le participant pourra cocher :

- une case pour indiquer sa volonté de recevoir par email de l'information touristique sur les Côtes d'Armor de la part de Côtes d'Armor Destination
- une case pour indiquer sa volonté de recevoir par email de l'information touristique de la part des autres partenaires présents sur le stand Côtes d'Armor : Offices de Tourisme Baie de Saint-Brieuc, Destination Côte de Granit Rose - Perros-Guirec, Bretagne Centre, Kreiz Breizh, Guingamp Baie de Paimpol, l'Hôtel Castel Beau Site de Perros-Guirec et Le Jardin Zen du Quistillic

Article 4 : participants

Pour être considéré comme valide, le participant doit remplir toutes les informations identifiées comme étant obligatoires. Toute déclaration incorrecte impliquera la nullité de la participation.

Le jeu est limité à une participation par foyer (même nom, même adresse postale et/ou électronique).

Tout participant doit être majeur ou mineur participant avec le consentement d'un tuteur légal.

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu-concours de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de Côtes d'Armor Destination.

Aucune personne morale ne peut participer à ce jeu.

Toute falsification de nom ou d'adresse postale ou électronique sera poursuivie pénalement.

Article 5 : dotations

Sont mis en jeu :

LOT 1 : 1 séjour de 2 nuits en chalet au Camping Le Point de Vue à Guerlédan pour 4 personnes (hors juillet-août sur la période d'ouverture du camping d'avril à novembre). Valeur maximale du lot : 290€. Sous réserve de disponibilités au moment de la réservation (offert par OT Bretagne Centre Tourisme).

LOT 2 : 1 séjour "Escale à Bréhat" : Formule 2 jours / 1 nuit pour 2 personnes. Ce séjour est valable tout au long de l'année [Escale sur l'île de Bréhat | Office de Tourisme de Guingamp - Baie de Paimpol \(guingamp-paimpol.com\)](https://www.escale-sur-l-ile-de-brehat.com). Valeur du lot : 238€. Sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.

LOT 3 : un bon cadeau pour un menu dégustation en 4 temps, pour deux personnes dans le restaurant gastronomique « La Table de mon père » au Castel Beau Site à Perros-Guirec (boissons non comprises). Valeur du lot : 178€. Sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.

LOT 4 : une nuit pour 2 personnes + petit déjeuner à l'Ecolodge-Hôtel Le Kéréden de Locarn (hors juillet-août). Valeur maximale du lot : 90€. Sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.

LOT 5 : 2 places pour le spectacle Son & Lumière de Bon-Repos. Valeur unitaire du lot de 23€ soit 46€ au total. Sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.

LOT 6 : 2 topoguides Mon Tro Breizh : Tréguier - Saint-Brieuc et Saint-Brieuc - Saint-Malo. Valeur unitaire du lot de 17,90€ soit 35,80€.

LOT 7 : 1 visite guidée pour 2 personnes (d'avril à octobre) par l'Office de Tourisme Guingamp Baie de Paimpol au choix parmi les offres suivantes : Belle-Isle-en-Terre à la Belle-Epoque, Petits secrets et grandes anecdotes à Pontrieux, Guingamp Petite Cité de Caractère et grandes histoires, Paimpol Cité des Islandais, Paimpol, circuit des métiers d'art. Valeur du lot : 10€

Article 6 : tirage au sort des gagnants

Le tirage au sort pour les lots aura lieu le mardi 13 février 2024 à partir de 14 heures, parmi toutes les participations complètes.

Article 7 : information de gagnants

Tous les gagnants seront informés par mail de leur gain. Pour les lots 1,2, 3 et 4, ils devront contacter directement les gestionnaires des hébergements concernés afin de confirmer et réserver leurs séjours. Les autres lots seront transmis par courrier postal ou par mail électronique.

Article 8 : les gagnants

Les gagnants cèdent gracieusement les droits d'utilisation de diffusion ou de reproduction de son nom, prénom, adresse et image pour la communication de l'annonceur pendant 6 mois pour la France sur tous supports dont le support Internet.

Les gagnants autorisent toute vérification concernant leurs identités et leurs adresses postales ou adresse électroniques. Toute fausse identité ou fausse adresse postale ou fausse adresse électronique ou coordonnées erronées entraînera la nullité des participations et du gain obtenu en conséquence.

Article 9 : non réclamation

Les lots non réclamés ne seront pas réattribués. Les lots gagnés ne pourront en aucun cas être échangés avec un autre lot ou contre sa valeur en espèces ou être transmissible.

Article 10 : annulation du jeu

Côtes d'Armor Destination ne saurait être responsable en cas d'annulation de ce jeu pour cause de force majeure ou de fraude.

Côtes d'Armor Destination se réserve le droit d'arrêter ce jeu à tout moment sans dommage moral ou financier pour les participants.

Article 11 : RGPD

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants au jeu peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, ou d'effacement de leurs données en nous contactant directement par mail à : info@cad22.com. Pour en savoir plus, consultez notre [politique de confidentialité](#).

Article 12 : litiges

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à Côtes d'Armor Destination, dont l'adresse figure à l'article 1 du présent règlement, et ne pourra être prise en considération au-delà d'un mois à compter de la date de clôture du jeu-concours. Cette lettre devra indiquer les coordonnées complètes du participant et le motif exact de sa contestation ou réclamation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être pris en compte.